



Contribution des **Acteurs locaux** sur les **Scénarios contrastés** du SAGE du Lignon du Velay

► Commissions thématiques des 23 et 24 janvier 2014
et des 4 et 5 février 2014

AUTREMENT dit
Communication
Sociologie
Concertation
de l'environnement

Projet financé par :



Projet co-financé par l'Union européenne
Fonds européens de développement régional FEDER
L'Europe s'engage en Auvergne



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Collectivités locales :



Préambule

Ce document restitue le contenu des échanges en commissions thématiques du SAGE du Lignon du Velay dans la phase **“Scénarios contrastés”** les 23 et 24 janvier 2014 et les 4 et 5 février 2014.

► **Commissions et méthodologie de travail :**

4 commissions thématiques ont été organisées :

- Une commission **“Zones humide et têtes de bassin versant”** le 23 janvier 2014 à St Maurice-de-Lignon ;
- Une commission **“Fonctionnalités écologiques des rivières et espèces invasives”** le 24 janvier 2014 à St Maurice-de-Lignon ;
- Une commission **“ressource quantitative”** le 4 février 2014 à Yssingaux ;
- Une commission **“ressource qualitative”** le 5 février 2014 à Yssingaux.

Élus

Usagers du territoire
(agriculteurs, sylviculteurs, pêcheurs,
associations, acteurs du tourisme,...)

Partenaires institutionnels

ont été invités à s'exprimer sur les actions possibles (*“champs des possibles”*) pour satisfaire les enjeux relatifs à la ressource en eau, la qualité des eaux, les zones humides / têtes de bassin, les enjeux de fonctionnalités écologiques, de communication et de gouvernance...

Ces commissions ont permis de mesurer :

- 1 ► la pertinence des actions au regard des enjeux et projets de territoire
(*“L'action est-elle utile ou pas ?”*)
- 2 ► les conditions de mise en oeuvre de l'action (localisation, délais, rôle du SAGE et de l'animation...)
- 3 ► les motivations à conduire les actions.



Commission **“Qualité des eaux”** - le 5 février 2014

► **Restitution :**

- La *“production”* de chaque atelier est restituée dans les pages qui suivent en mentionnant les idées principales ressorties des échanges. Il ne s'agit pas ici de dresser un compte rendu exhaustif des propos échangés mais de mettre en exergue les points essentiels qui ont été débattus. A la fin de chaque commission, une grille de positionnement a été remplie par les participants pour noter le niveau d'importance accordée aux résultats à atteindre. Le résultat de ce *“sondage”* est restitué sous forme graphique à la fin de chaque commission.
- Ce travail de concertation permettra d'alimenter les scénarios contrastés du SAGE pour proposer des scénarios adaptés aux enjeux du territoire et aux attentes de l'ensemble des usagers.



Commission **“Ressource quantitative en eau”** - le 4 février 2014



1

Avis des acteurs locaux

sur l'enjeu "Zones humides et têtes de bassin versant"

Commission "Zones Humides et têtes de bassin versant"

Jeudi 23 janvier 2014 - St Maurice-de-Lignon

Élus	Usagers (ou représentants d'usagers)	Partenaires institutionnels
• Nathalie ROUSSET, Présidente de la CLE et vice-Pdte du SICALA, élue du Chambon-s/ Lignon • Robert CLÉMENCON, élu de St Maurice de Lignon	• René VALLA, association pour le Préservation des Paysages exceptionnels du Mézenc (APPEM) • Stéphane NICOLAS, technicien à la Fédération de pêche 43 - FDPPMA 43 • Karen SOUVIGNET, Agricultrice, élue à la Chambre d'agriculture 43 • Enimie CASTAGNIÉ, Syndicat des Producteurs Forestiers Sylviculteurs 43 • Jean-Luc PARREL, CRPF (Centre Régional de la Propriété Foncière) • Laurent BARD, éleveur au Chambon s/ Lignon • Paul CHOMAT, Président de l'AAPPMA de Tence • René GAILLARD, AAPPMA Tence	• Jean-Claude CHARBONNIER, DDT 43 • Carole TIMSTIT, DDT 43 • Romain GAYTON, chargé de mission SCOT Jeune Loire • Roland VEROT, ONEMA
Équipe technique SICALA : Émilie DARNE, animatrice du SAGE - Julie LAURENT, animatrice Contrat Territorial du Haut Lignon (CTHL) - Kilpéric LOUCHE, technicien de rivières CTHL		
Animation : Thierry DROIN, bureau d'études CESAME / Rachel VINDRY, cabinet Autrement Dit		

Enjeu "Préserver les zones humides..."

Améliorer les connaissances sur les zones humides en priorisant / sectorisant les inventaires

■ Tous les acteurs ne partagent pas le besoin de compléter et d'actualiser l'inventaire des zones humides.

Certains acteurs soulignent en effet que les zones humides à enjeux sont déjà connues et protégées. Pour les élus, la réalisation de nouveaux inventaires risque d'avoir une incidence financière non négligeable pour les collectivités.

Certains acteurs notent que la réalisation d'inventaires des zones humides est déjà obligatoire dans l'élaboration / révision des documents d'urbanisme.

Cependant la connaissance reste un préalable aux autres actions y compris la sensibilisation.

■ Les acteurs s'accordent cependant sur la nécessité de prioriser / sectoriser les inventaires :

- 1- sur les secteurs forestiers
- 2- sur les secteurs urbains et péri-urbains où les zones humides sont potentiellement menacées par l'extension de l'urbanisation.

Porter à connaissance les inventaires, sensibiliser aux zones humides et renforcer la concertation

■ L'ensemble des acteurs s'accordent sur la **nécessité de communiquer sur les zones humides** et insistent sur **l'importance de la concertation**.

Il s'agit en effet :

- de mieux faire connaître les fonctionnalités des zones humides (soutien d'étiage par exemple) ;
- de communiquer sur la réglementation associée aux zones humides ;
- de sensibiliser les collectivités à la protection des zones humides en milieux urbains et de renforcer le porter à connaissance des zones humides dans les documents d'urbanisme ;
- de poursuivre la concertation avec les acteurs forestiers et agricoles qui ont déjà pris en compte la spécificité des zones humides.

Pour les participants, cette concertation avec les acteurs socio-économiques du territoire est essentielle car les enjeux sur les zones humides peuvent être vécus comme des contraintes fortes pour les activités économiques. Les acteurs insistent donc sur l'importance de privilégier la concertation en amont de toute application réglementaire. Le renforcement de la réglementation par des règles définies dans le SAGE sur les zones humides n'est d'ailleurs pas jugé opportun par les acteurs (cf. détail ci-contre)

■ Une **cellule d'assistance** devrait être créée dans le cadre du SAGE pour conduire cette animation / conseils sur le terrain afin de mieux prendre en compte les zones humides et les protéger (cf enjeu gouvernance).

Protéger les zones humides sans créer de réglementation supplémentaire

■ Les acteurs estiment que **la réglementation actuelle sur les zones humides est suffisante**, qu'elle est d'ailleurs parfois contradictoire et mérite donc d'être explicitée pour mieux être appliquée.

■ Les participants jugent préférable de **conduire des actions contractuelles sur les zones humides** et d'assurer un accompagnement et une concertation de proximité plutôt que de chercher à créer dans le SAGE des réglementations supplémentaires.

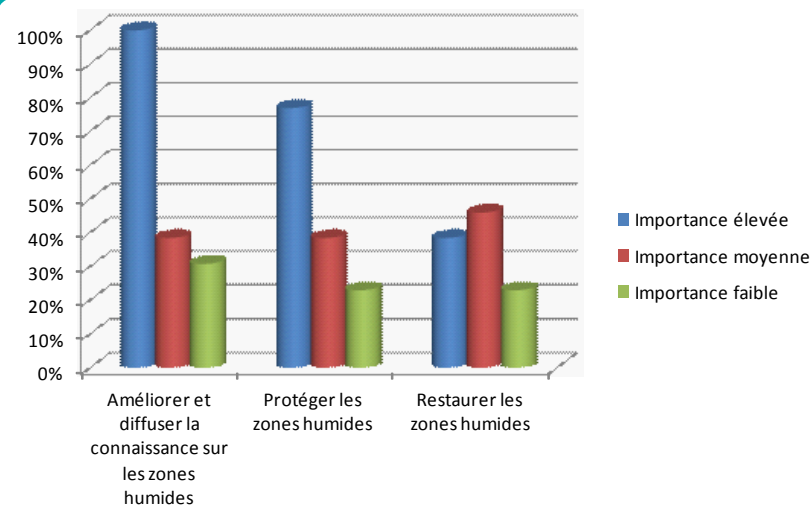
Les acteurs soulignent la nécessité de poursuivre les actions de protection des zones humides déjà engagées en zones agricoles (programme leader). Ils proposent de les développer en secteurs forestiers.

■ A noter que les inventaires des zones humides permettraient de **hiérarchiser les priorités** tant en termes de préservation que de restauration.

■ Les acteurs insistent sur la nécessité d'une **veille sur la bonne intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme**.

■ **Les petites zones humides "banales"** et non pas uniquement celles patrimoniales **devraient être ciblées dans le SAGE**. De nombreuses petites zones humides inférieures à 1000 m² peuvent en effet être altérées et générer cumulativement des impacts significatifs, réduisant par exemple la fonctionnalité de soutien d'étiage.

Questionnaire de positionnement des acteurs sur le degré d'importance accordée aux zones humides



Envisager localement la restauration des zones humides

■ De manière générale, les acteurs considèrent qu'il **vaut mieux protéger les zones humides existantes que de vouloir les restaurer**.

Cependant ils estiment que des **actions innovantes** pourraient être conduites **pour restaurer certaines zones humides disparues** (le SAGE pourrait identifier un "stock" de zones humides à restaurer).

Cette restauration ne pourra se faire que localement et de manière contractuelle avec des propriétaires intéressés. et, pour certains acteurs, en conservant une valorisation économique.

Enjeu “... Préserver les têtes de bassin versant”

Tout le bassin versant (hormis le tronçon aval de Lavalette) pourrait être caractérisé “tête de bassin” : les niveaux de qualité de ces milieux devant y être consensuellement définis

■ Les acteurs estiment qu’au regard des enjeux sur les milieux aquatiques, **tout le bassin versant du Lignon en amont de Lavalette ainsi que celui de la Dunière pourraient être qualifiés de “têtes de bassin versant”**.

■ **Le niveau d’exigence de qualité à fixer sur les têtes de bassin versant n’est pas le même pour tous.** Certains acteurs estiment en effet qu’il faut atteindre “l’excellence” sur ces milieux. D’autres au contraire considèrent que cette excellence est trop exigeante et qu’elle risque de fragiliser les activités socio-économiques du territoire. Pour eux, il est difficile d’améliorer un état actuel qu’ils jugent de bonne qualité.

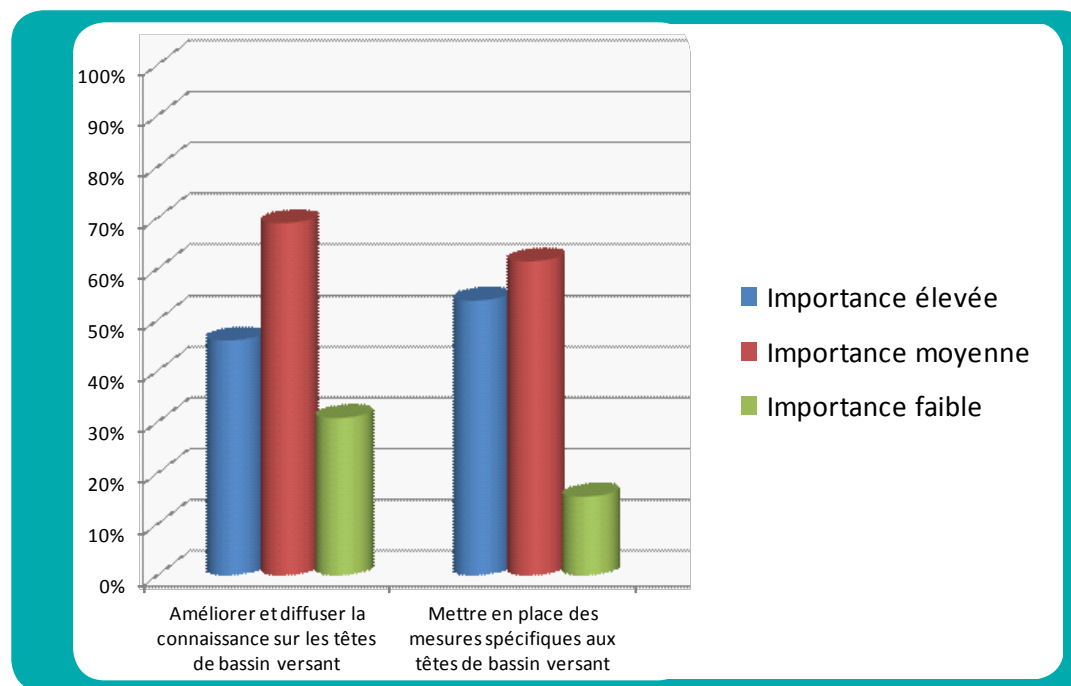
Les acteurs se disent plus favorables à la mise en place d’une politique globale, que sectorisée.

Valoriser le patrimoine écologique des têtes de bassin versant pour une reconnaissance des spécificités du territoire

■ Les acteurs soulignent l’importance de **mieux faire connaître localement les richesses écologiques du bassin et leurs fragilités** en créant par exemple des circuits pédagogiques.

■ Cette connaissance doit également être “déterritorialisée” pour qu’ailleurs (à l’aval du bassin de la Loire mais aussi en aval plus immédiat (Loire, Saint Etienne par exemple)), les enjeux et spécificités du bassin du Lignon soient reconnus et que le territoire ait une représentativité légitime au Comité de bassin Loire-Bretagne par exemple.

Questionnaire de positionnement des acteurs sur le degré d’importance accordée aux têtes de bassin versant



2

Avis des acteurs locaux

sur l'enjeu *“Fonctionnalités écologiques des rivières et espèces invasives”*

Commission “Fonctionnalités écologiques des rivières et espèces invasives” Vendredi 24 janvier 2014 - St Maurice-de-Lignon

Élus	Usagers	Partenaires institutionnels	Autres
• Nathalie ROUSSET, Présidente de la CLE et vice-Pdte du SICALA, élue du Chambon-s/Lignon • Robert CLÉMENCON, élu de St Maurice de Lignon • Yves SEYTRE, Maire de St-Julien-Moleshabate (CC du Pays de Montfaucon)	• Stéphane NICOLAS, technicien à la Fédération de pêche 43 - FDPPMA 43 • Audrey PONS, EDF • Grégory JOUBERT, salarié à la pisciculture de Fay-sur-Lignon “La truite du Lignon” • René DEMARS, Producteur autonome - micro-centrale de Tence • René GAILLARD, AAPPMA Tence	• Frédéric MARCHAND, DDT 43 • Roland VEROT, ONEMA • Jacques GRIMAUD, service environnement Conseil général 43	• Théo DUPERRAY, Bureau d'études “Saules et Eaux” spécialisé en “écrevisses”

Équipe technique SICALA : Émilie DARNE, animatrice du SAGE - Julie LAURENT, animatrice Contrat Territorial du Haut Lignon (CTHL) - Kilpéric LOUCHE, technicien de rivières CTHL

Animation : Thierry DROIN, bureau d'études CESAME / Rachel VINDRY, cabinet Autrement Dit

Enjeu "Améliorer la fonctionnalité des rivières et des milieux aquatiques..."

Des avis divergents sur la nécessité de définir des objectifs de qualité plus ambitieux sur les milieux.

■ Les acteurs sont partagés sur la nécessité de fixer des objectifs de qualité plus ambitieux que ceux actuels sur les milieux. Certains considèrent en effet que **la qualité des milieux est bonne sur le bassin du Lignon** et que les **contraintes supplémentaires imposées** pour les espèces emblématiques (moules perlières par exemple) **seront difficilement supportables pour les acteurs socio-économiques** (collectivités et monde agricole).

■ Tous s'accordent cependant sur le fait que **l'amélioration de la qualité est toujours possible par la sensibilisation, l'animation et par l'application de la réglementation**. Ils citent notamment la réduction des dysfonctionnements des réseaux d'assainissement pour améliorer la qualité de l'eau.

■ Il est rappelé que sur certains secteurs, les objectifs de qualité (*bon état écologique défini dans le SDAGE Loire-Bretagne*) ne seront pas atteints en 2015 et que malgré l'impression de bonne qualité générale, les milieux méritent encore d'être améliorés. Les acteurs proposent donc de **fixer des objectifs graduels sur certains paramètres dans un premier temps puis de viser in fine une plus grande exigence pour le maintien des espèces emblématiques**.

Il apparaît nécessaire d'évaluer/quantifier les moyens à mettre en œuvre pour définir des objectifs de qualité.

■ Les acteurs soulignent le besoin d'améliorer les connaissances sur les pollutions (chimiques, polluants dangereux...).

■ Les acteurs estiment que **les objectifs de qualité ne doivent pas être sectorisés** pour ne pas renforcer les iniquités sur le territoire mais aussi parce que les espèces remarquables sont présentes sur tout le bassin.

Prendre en compte la disponibilité de la ressource en eau pour les usages humains et l'environnement (besoins des milieux)

■ L'ensemble des acteurs soulignent la **sensibilité forte du territoire en période d'étiage et les crises récurrentes rencontrées ces dernières années**. Ils mentionnent à ce titre la pression sur certains secteurs l'été (augmentation des prélèvements AEP de certaines collectivités en amont, prélèvements agricoles...)

■ Certains participants souhaitent que l'impact hydrologique sur les milieux soit examiné ; les objectifs de débit apparaissant plus importants que les objectifs de qualité.

■ Des solutions sont proposées par les acteurs pour préserver la ressource en eau sur le bassin : préserver les zones humides et leur rôle dans le soutien d'étiage, maîtriser l'imperméabilisation des sols, favoriser les couverts forestiers feuillus plutôt que la plantation de résineux, agir sur les fossés routiers et leur effet drainant.

■ **Aucun objectif de débit n'est explicitement fixé par les acteurs**. Il s'agit avant tout de mieux connaître la ressource en eau disponible, les besoins ainsi que les pressions exercées pour définir ensuite des objectifs et des moyens.

Privilégier une gestion concertée et non réglementaire des cours d'eau. Préserver et recréer une ripisylve le long des rivières

■ L'ensemble des acteurs s'accordent sur la **nécessité de préserver et de recréer une ripisylve le long des cours d'eau car manquante sur le territoire**. Ils proposent :

- de poursuivre les actions de restauration et d'entretien conduites dans le cadre des Contrats (Haut-Lignon, Dunière) ;
- de privilégier l'animation, la concertation avec les riverains à l'application de mesures réglementaires.

Certaines contradictions devront cependant être levées, notamment la déclaration des surfaces agricoles pour la prime PAC périalisées par la mise en défens.

■ Les acteurs insistent sur la **nécessaire réappropriation des rivières** (meilleure connaissance et respect) par les habitants du territoire. Un travail de sensibilisation est donc jugé indispensable.

Intégrer dès l'origine des projets d'aménagement la question de l'eau et des milieux aquatiques

■ Pour les acteurs, la **dimension environnementale** (l'eau et les milieux aquatiques) est **peu intégrée dans les projets d'aménagements**, soit par méconnaissance soit par désintérêt. Un **travail de sensibilisation en amont** serait nécessaire pour expliquer le gain environnemental et économique induit par une meilleure prise en compte.

Mieux connaître et protéger les espèces patrimoniales et conduire des actions innovantes

■ Certains acteurs notent l'importance d'un **inventaire des espèces patrimoniales à réaliser sur l'ensemble du bassin** et non pas uniquement sur certains secteurs.

■ Ils soulignent la nécessité de **mener une politique ambitieuse sur les espèces patrimoniales** en engageant des actions novatrices avec les acteurs locaux (le bassin du Lignon pourrait être par exemple territoire d'expérimentation).

Améliorer la continuité écologique en effaçant les ouvrages sans usage

■ Les **avis divergent sur la suppression des ouvrages**. Pour certains, supprimer les ouvrages (seuils, petits barrages...) constitue une perte de patrimoine. D'autres estiment cependant que 80 à 90 % des ouvrages sont sans usage et méritent d'être supprimés pour améliorer la continuité écologique des cours d'eau. Les ouvrages ont en effet des impacts importants sur la vie piscicole (réchauffement de l'eau, perte d'habitat, difficulté d'accès aux zones de reproduction...). La suppression des ouvrages sans usage joue un rôle très efficace sur la continuité.

■ Le classement des cours d'eau reflète bien les priorités en terme de rétablissement de la continuité écologique. La liste 1 pourrait être élargie à la Dunière et au Lignon aval.

■ Les acteurs soulignent **l'importance de la concertation avec les propriétaires d'ouvrages** (les collectivités ne pouvant pas se substituer aux privés). Il sera important de s'appuyer sur les opportunités et la volonté des propriétaires pour réaliser les travaux d'effacement.

■ La CLE pourra suivre et contribuer aux réflexions en cours sur la gestion des sédiments de Lavalette. Elle pourra être destinataire des données et conclusions des études.

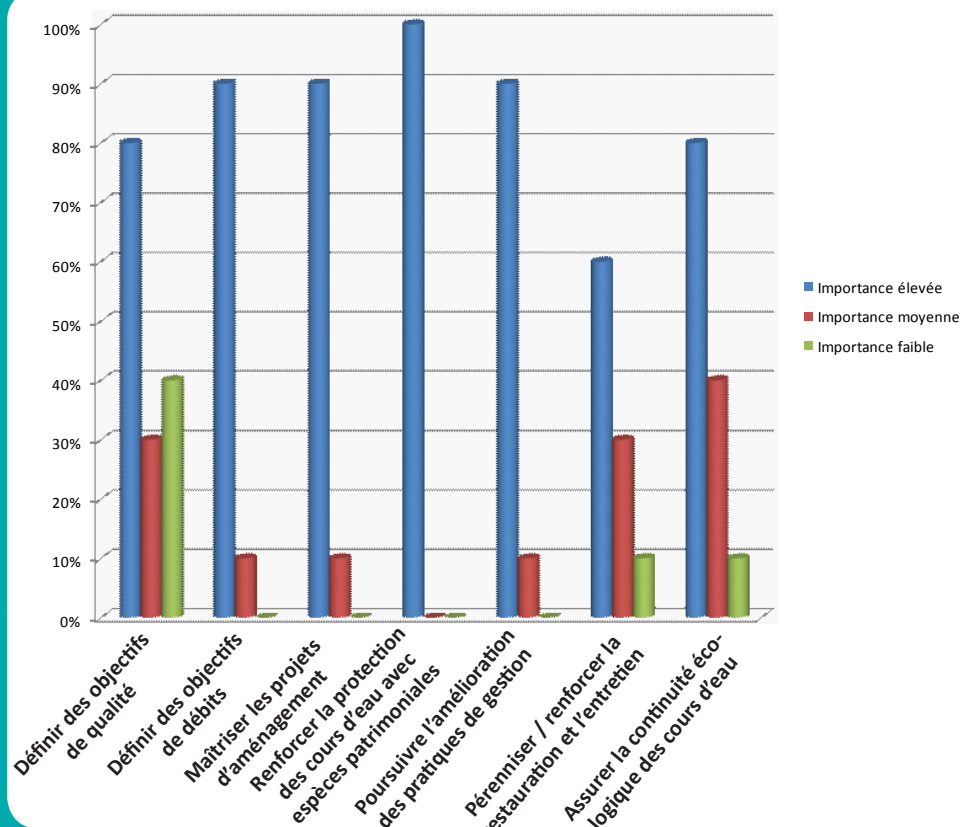
Enjeu "... Lutter contre le développement des espèces invasives (végétales et animales)

Poursuivre les efforts de prévention et d'éradication sur les espèces invasives végétales

■ Les acteurs estiment "qu'il est encore temps d'agir" sur les espèces invasives végétales (Renouée du Japon en particulier). Ils préconisent de **conduire une politique de prévention sur l'ensemble du bassin versant et pas uniquement sur le linéaire du cours d'eau**. Ils soulignent la nécessité d'inscrire la politique de prévention et d'éradication dans la durée pour que les efforts portent leurs fruits. Ils prennent pour exemple l'expérience positive sur la Dunière pendant 5 ans mais qui aurait mérité d'être poursuivie.

■ La **formation** des élus, des agents des collectivités ou des gestionnaires des voiries ainsi que des pêcheurs comme relais d'information est jugée nécessaire pour enrayer le développement des espèces végétales invasives.

Questionnaire de positionnement des acteurs sur le degré d'importance accordée à la fonctionnalité des rivières

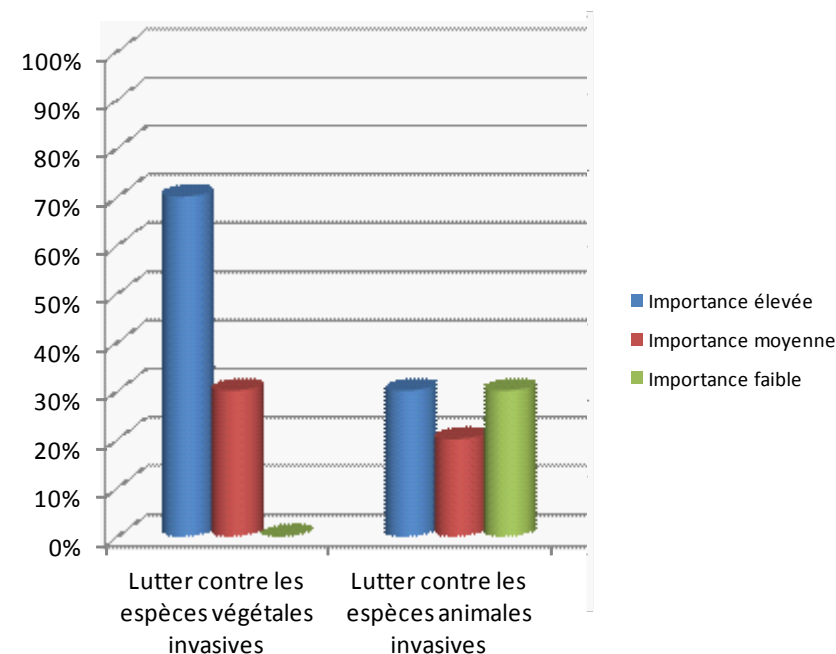


Préserver les cours d'eau encore non colonisés par les espèces animales invasives

■ Pour les acteurs, les cours d'eau encore non colonisés par les espèces invasives animales (écrevisses américaine et signal) doivent être préservés. Pour le Lignon, il est sans doute trop tard.

■ Les acteurs réinsistent sur **l'importance de l'information sur les impacts écologiques et sanitaires des espèces invasives animales**. Ils divergent sur le rôle de l'interdiction, aujourd'hui levée, de transporter des espèces animales vivantes invasives.

Questionnaire de positionnement des acteurs sur le degré d'importance accordée à la lutte contre les espèces invasives



3

Avis des acteurs locaux sur l'enjeu "Ressource quantitative"

Commission "Ressource quantitative" Mardi 4 février 2014 - Yssingaux		
Élus	Usagers (ou représentants d'usagers)	Partenaires institutionnels
• Nathalie ROUSSET, Présidente de la CLE et vice-Pdte du SICALA, élue du Chambon-s/ Lignon • Jacqueline DECULTIS, Conseillère générale 43 • Mireille FAURE, maire d'Araules (CC des Sucs) • Colette CHAM BONNET, présidente SYMPAE, vice présidente de la CLE du SAGE • Jean-Pierre ACHARD, Maire de Montregard (CC du Pays de Montfaucon), vice-président de la CLE du SAGE • Geneviève ALBOUY, élue à la ville de St Etienne	• Bernard CHAUDIER, président Syndicat des Eaux de Tence • Philippe BRUSC, agriculteur élu à la Chambre d'Agriculture 43 • Mireille GARDES, Chambre d'agriculture 43 • David LARDON, GIE des producteurs de fruits rouges • Audrey PONS, EDF • Maurice LEDRAPPIER, EDF • Amaury ABDENNEBI, Syndicat de la gestion des eaux du Velay • Eric CHEVALLIER, directeur du SELL (Syndicat des Eaux Loire Lignon) • Didier PINOT, syndicat de production de l'eau potable du Pays d'Yssingaux (SIPEP) • Stéphane CRAPSKY, ville de St Etienne • Frédéric FIGARI, Véolia (déléguataire Chambon et SIPEP) • Thierry HEYRAUD, CG 43 – représentant de Syndicat Mixte de Lavalette	• Rui MOITA, service aménagement rural CG 43 • Romain GAYTON, chargé de mission SCOT Pays de la Jeune Loire • Jean-Marc REVEILLIEZ, DDT 43 • François PENAUD, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Équipe technique SICALA : Émilie DARNE, animatrice du SAGE		
Animation : Thierry DROIN, bureau d'études CESAME / Rachel VINDRY, cabinet Autrement Dit		

Enjeu "Préserver et mieux gérer la ressource en eau"

Sécuriser les usages tout en préservant la ressource quantitative

Mieux connaître les besoins en eau et les ressources disponibles avant de décider d'encadrer ou non les prélèvements

■ Les acteurs estiment avoir **besoin d'une aide à la décision** (étude à conduire sur les besoins en eau et les ressources disponibles) **pour définir la politique à conduire à court et moyen termes sur la ressource en eau**. Ils proposent de mettre en oeuvre un plan de gestion dans le cadre du SAGE pour mieux gérer la ressource en eau superficielle (rivière) et souterraine (nappe). Il est important selon eux de *"ne pas agir dans l'urgence"* mais d'avoir une vision prospective sur la ressource en eau.

■ Les acteurs souhaitent que ce plan de gestion ne soit **pas restrictif pour ne pas bloquer le développement économique et touristique du territoire**. Ils souhaitent ainsi un SAGE plus *"formateur-informateur que censeur"*. Certains rappellent cependant que le SAGE est un document prescripteur pour l'aménagement du territoire. Il doit s'assurer de la ressource disponible et limiter le développement si ce n'est pas le cas.

■ Les acteurs soulignent le **manque d'harmonisation dans l'application des arrêtés sécheresse**, créant un sentiment d'inégalités et d'incompréhension entre l'amont soumis à des restrictions différentes de l'aval du barrage de Lavalette. Ils souhaitent donc que les arrêtés sécheresse soient revus.

■ **Malgré des tensions sur certains secteurs** (La Ligne par exemple) où les prélèvements en rivière mériteraient d'être mieux encadrés, **les situations de crise pour la distribution d'eau sont jugées occasionnelles** (à la différence des situations d'étiages jugées récurrentes pour la rivière cf page 7).

■ Les acteurs estiment qu'il n'est pas nécessaire d'étendre le réseau actuel de suivi des débits. Ils proposent cependant de le compléter par un suivi visuel des hauteurs d'eau qui jouerait également un rôle intéressant en matière de sensibilisation.

Sécuriser les approvisionnements en eau potable

■ Les acteurs s'accordent sur le **besoin de sécuriser l'approvisionnement** en eau potable. La **sécurisation par l'interconnexion des réseaux** est jugée indispensable par certains et évite la création de nouveaux prélèvements. **D'autres s'interrogent cependant sur le coût de cette interconnexion** pour une utilisation qui reste ponctuelle.

Les acteurs soulignent la **nécessité d'anticiper les évolutions climatiques et démographiques dans la gestion de l'eau potable**.

■ Des **solutions de stockage sont proposées pour sécuriser l'eau potable et les activités agricoles**. Elles restent cependant difficiles à mettre en place :

- problème sanitaire de l'eau stockée pour l'abreuvement du bétail ; l'aménagement de zones d'abreuvement doit être davantage poursuivi ;
- les besoins en eau d'irrigation restent très localisés pour la culture des fruits rouges.
- Besoin d'encadrer les retenues collinaires pour éviter tout impact sur les milieux (prélèvements sur les cours d'eau, destruction de zones humides...).

L'ensemble des acteurs, monde agricole compris, estiment que **l'activité agricole présente sur le territoire est aujourd'hui sécurisée en eau** (irrigation des fruits rouges notamment). Seules les nouvelles installations mériteraient d'être sécurisées. Compte tenu des faibles perspectives d'implantations nouvelles, les besoins ne devraient pas augmenter.

Questionnaire de positionnement des acteurs sur le degré d'importance accordée à la préservation de la ressource quantitative en eau

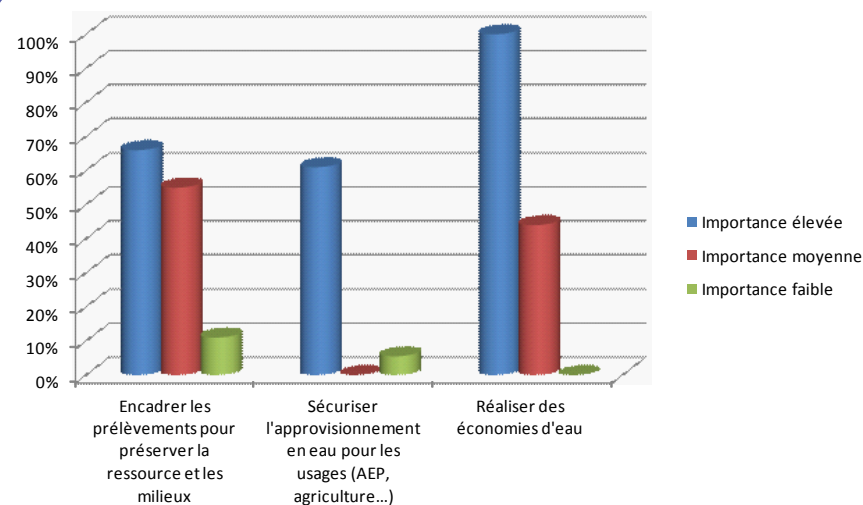
Poursuivre la sensibilisation aux économies d'eau et lutter contre les fuites des réseaux AEP

■ La **réduction des fuites sur les réseaux AEP est jugée prioritaire** par l'ensemble des acteurs mais difficile à réaliser :

- par manque de subventions incitatives ;
- par manque de lisibilité ; la rénovation des réseaux n'étant *"pas politiquement porteur"* car peu visible aux yeux des populations. La communication devrait donc être davantage développée pour faire comprendre l'intérêt de réduire les fuites sur les réseaux. A noter qu'il y a une obligation réglementaire d'établir un diagnostic des réseaux et d'atteindre des niveaux minimum en termes de rendement. Il faut donc *a minima* satisfaire aux obligations réglementaires en matière de connaissance, de fonctionnement et de renouvellement des réseaux AEP

■ Pour les acteurs, la **sensibilisation aux économies d'eau doit être poursuivie auprès de l'ensemble des usagers** (populations locales, agriculteurs, entreprises...). Ils notent cependant les efforts réalisés par tous ces dernières années en matière d'économies d'eau. Certains acteurs pointent le paradoxe économique des économies d'eau : malgré la baisse constatée de la consommation d'eau, le coût de l'eau est inchangé. L'argument économique (voir sa facture d'eau baissée en réduisant ses consommations) n'est donc pas un argument incitatif.

■ Dans le secteur du tourisme, certaines pratiques labellisées comme les éco-gîtes pourraient être développées pour renforcer la sensibilisation aux économies d'eau. Le développement de ce label impose cependant des mises aux normes coûteuses.





4

Avis des acteurs locaux sur l'enjeu "Ressource qualitative"

Commission "Ressource qualitative" Mercredi 5 février 2014 - Yssingeaux

Élus

- **Nathalie ROUSSET**, Présidente de la CLE et vice-Pdte du SICALA, élue du Chambon-s/ Lignon
- **Jacqueline DECULTIS**, Conseillère générale 43
- **Mireille FAURE**, maire d'Araules (CC des Sucs)
- **Colette CHAMBONNET**, présidente SYMPAE, vice présidente de la CLE du SAGE
- **Jean-Pierre ACHARD**, Maire de Montregard (CC du Pays de Montfaucon), vice-président de la CLE du SAGE
- **Robert VALLAT**, adjoint à Dunières
- **Michel SAVROT**, conseiller municipal de Fay s/ Lignon - syndicat AEP de Fay s/ Lignon - Les Vastres
- **Norbert BONNEFOY**, agriculteur et élu à la CC du Haut-Lignon
- **Yves SEYTRE**, Maire de St-Julien-Molessabate (CC du Pays de Montfaucon)

Usagers

- **Mireille GARDES**, Chambre d'agriculture 43
- **Audrey PEYRET**, Chambre de Commerce et d'Industrie 43
- **David LARDON**, GIE Fruits Rouges (producteur à St-Bonnet-le-Froid)
- **Stéphane CRAPSKY**, ville de St Etienne
- **Frédéric FIGARI**, Véolia (délégué Chambon et SIPEP)
- **Jean-Louis BESSON**, association Droit à l'air pur (CETE Villemarché)
- **Stéphane NICOLAS**, technicien à la Fédération de pêche 43 - FDPPMA 43
- **Emmanuel SALGADO**, SELL (Syndicat des Eaux Loire Lignon)
- **Hervé FAYET**, agriculteur Bio à Yssingeaux

Partenaires institutionnels

- **Jacques GRIMAUD**, service environnement Conseil général 43
- **Jean-Luc RAMAIN**, SATEA Conseil général 43
- **Romain GAYTON**, chargé de mission SCOT Pays de la Jeune Loire
- **Jean-Marc REVEILLIEZ**, DDT 43
- **François PENAUD**, Agence de l'Eau Loire Bretagne

Équipe technique SICALA : Émilie DARNE, animatrice du SAGE - Julie LAURENT, animatrice Contrat Territorial du Haut Lignon (CTHL)

Animation : Thierry DROIN, bureau d'études CESAME / Rachel VINDRY, cabinet Autrement Dit

Enjeu " Préserver et mieux gérer la ressource en eau "

Atteindre et maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux

**Les captages destinés à l'AEP sont suffisamment protégés sur le bassin.
Seul celui de Lavalette mérite une attention particulière car classé prioritaire**

■ L'ensemble des acteurs ne souhaitent **pas instaurer de nouvelles exigences de protection sur les captages AEP existants**. Seul le captage de Lavalette reste "prioritaire" au titre du Grenelle de l'Environnement.

Les acteurs rappellent le **problème d'eutrophisation du barrage de Lavalette** (sédiments riches en phosphore). Il est préconisé de travailler sur la limitation des intrants plutôt que le curage des sédiments. Il est préconisé de poursuivre les actions engagées dans le cadre du Contrat Territorial, lequel semble suffisant). Une étude devra être engagée pour expliquer l'origine des phénomènes d'eutrophisation (flux domestiques et agricoles entrants, remobilisation par les sédiments...). Les tendances d'évolutions devront également être appréciées en tenant compte des améliorations apportées (assainissement, MAET...).

■ Les acteurs rappellent en effet les **efforts réalisés ces dernières années** :

- par les collectivités (amélioration de l'assainissement, récupération des eaux de ruissellement, engagement dans le Contrat territorial...)
- par le monde agricole à travers notamment les MAET qui ont permis "d'amorcer des pratiques vertueuses" et qui devront être poursuivies sur le long terme pour pouvoir pleinement juger de leur efficacité.

Les acteurs insistent sur la nécessaire reconnaissance des efforts consentis par l'amont sur la qualité des eaux consommées à l'aval.

■ Concernant la **gestion de crise** en cas d'altération de la qualité des eaux, les acteurs notent qu'elle est assurée par les distributeurs d'eau : ces derniers réalisent des analyses régulières et déclenchent l'alerte en cas de problème. Des exercices de gestion de crise sont également conduits par la Préfecture. Les acteurs estiment donc que le **SAGE n'a pas besoin de coordonner ou d'améliorer la gestion de crise**.

L'amélioration de la qualité des eaux de baignade n'est pas une priorité, malgré le potentiel touristique induit par la présence des cours d'eau sur le bassin

■ Les acteurs estiment que la qualité des eaux de baignade n'est pas prioritaire sur le bassin. Ils soulignent notamment le **problème de sécurisation des sites de baignade qui impliquent de lourdes responsabilités pour les collectivités**.

■ Ils notent néanmoins le potentiel touristique véhiculé par les rivières et plans d'eau (Lavalette) (sentiers, richesses écologiques et paysagères). La rivière, aujourd'hui délaissée par les populations mériterait en effet d'être mieux valorisée pour favoriser sa réappropriation : la bonne qualité des eaux et la baignade pourraient constituer un facteur de reconnaissance (image) et d'attractivité du territoire.

Des perceptions divergentes sur l'état actuel de la qualité des eaux sur le bassin versant

■ **Les acteurs ne partagent pas tous la même vision de l'état de la qualité des eaux sur le bassin**. Pour certains, la qualité est "bonne à très bonne". Pour d'autres, la qualité de l'eau n'atteint pas le niveau d'excellence que mériterait le territoire.

La formulation d'objectifs à atteindre n'est donc pas unanime. Certains estiment que beaucoup d'efforts ont été réalisés pour améliorer la qualité et considèrent ne "pas pouvoir faire mieux". D'autres au contraire préconisent de se fixer des objectifs de qualité plus ambitieux sur les milieux notamment en évitant le réchauffement des eaux (travail sur les retenues et seuils), en reconstituant une ripisylve le long des cours d'eau, en limitant l'élargissement du lit... On notera ici la vision transversale des commissions : les acteurs ayant souligné l'importance d'améliorer la fonctionnalité des cours d'eau pour préserver / améliorer la qualité des eaux.

■ Certains acteurs suggèrent de **mettre en place des indicateurs de suivis avec des objectifs chiffrés** à atteindre pour pouvoir mesurer objectivement les évolutions de la qualité des eaux.

Ne pas augmenter les contraintes sur l'assainissement domestique mais réfléchir à des solutions concertées et innovantes

■ L'ensemble des acteurs soulignent les **progrès réalisés en matière d'assainissement et les impacts positifs sur la qualité des cours d'eau**. Ils estiment que **l'accent devra être mis dans les prochaines années sur la fiabilisation des réseaux** : limitation des fuites, surverses par temps sec et déversoirs d'orage par temps de pluie.

■ Les acteurs soulignent l'importance d'**assurer un développement raisonné de l'assainissement des petites collectivités en privilégiant l'assainissement non collectif**.

A ce titre, il est recommandé de définir des priorités d'interventions (travaux) sur les points noirs identifiés par les SPANCs.

■ La question du **traitement des boues de stations d'épuration** est également soulevée par les acteurs. L'épandage est devenu de plus en plus difficile sur des terrains agricoles : les agriculteurs sont limités pour accepter des boues de stations d'épuration sur leurs parcelles du fait des cahiers des charges qui leur sont imposés pour leur productions végétales et animales. Une réflexion devrait être conduite sur la recherche de nouveaux débouchés aux boues (valorisation comme biomasse par exemple).

■ Certains acteurs s'interrogent sur la **plus-value possible du SAGE en matière de réduction des pollutions domestiques**.

- Ils souhaitent **ne pas aller au-delà de ce que la réglementation exige** sur l'assainissement en n'imposant pas des normes de traitement plus strictes qui sont déjà difficiles à tenir.

- Ils préconisent de **réfléchir par exemple à des solutions innovantes** : projets pilotes sur des secteurs sensibles, envisager également la mise en place de zones tampon (zone intermédiaire de rejets) pour limiter les rejets directs dans les cours d'eau...

Poursuivre les efforts de réduction des pollutions agricoles sans rajouter de contraintes environnementales supplémentaires

■ Pour l'ensemble des participants, la **réglementation sur la réduction de la pollution d'origine agricole est suffisante**. Elle mérite d'être bien appliquée plutôt que d'envisager de la renforcer par des contraintes supplémentaires. Les acteurs soulignent à ce titre les **efforts réalisés sur les pratiques de fertilisation**, à travers notamment le Contrat territorial et les MAET qui devront faire l'objet d'un bilan pour en évaluer leur efficacité.

■ Les acteurs insistent sur la **nécessaire poursuite / pérennisation des démarches contractuelles** (MAET, Contrat territorial...) **engagées avec la profession agricole en mettant l'accent sur la formation / information** (intérêt des mesures, contraintes à accepter, meilleurs connaissances de la réglementation, évolution des conseils...). I

■ Concernant la **réduction des pollutions liées aux bâtiments d'élevage**, des moyens devront être développés localement pour s'adapter à la spécificité du territoire (agriculture de montagne, contrainte climatique, fragilité économique des exploitations...). Des recommandations devront également être formulées pour les futurs bâtiments d'élevage afin de réduire les effluents liquides.

■ Le **rôle de la ripisylve dans la réduction des pollutions diffuses** est de nouveau souligné. Certains cours d'eau mériteront une mise en défens (clôture et retrait des pratiques agricoles à proximité du cours d'eau). Les acteurs soulignent cependant la nécessité d'adapter le cadre réglementaire pour ne pas pénaliser l'exploitant dans le cadre de la prime PAC.

■ **L'aménagement de points d'abreuvement devra être poursuivi** en priorité sur les petits cours d'eau impactés et/ou accueillant des espèces patrimoniales pour réduire la pollution sur des cours d'eau, les zones humides... à travers une mutualisation des moyens et des coûts.

Valoriser les efforts de réduction des pollutions industrielles tout en conservant un encadrement réglementaire des activités à risque

■ Pour les acteurs, les **améliorations réalisées par les piscicultures devraient être valorisées**. Malgré les efforts fournis, ces activités doivent **rester bien encadrées réglementairement**.

■ Le cas du **CET de Villemarché** est souligné comme point noir de pollution. Les impacts de cette activité sur les milieux aquatiques devront être étudiés et une **veille / information par la CLE** devra être assurée en demandant par exemple une étude sur les impacts. La CLE pourrait également être destinataire des suivis et participer à la CSS (*Commission de Suivi de Site*).

Poursuivre la réduction des pollutions chimiques en sensibilisant tous les usagers

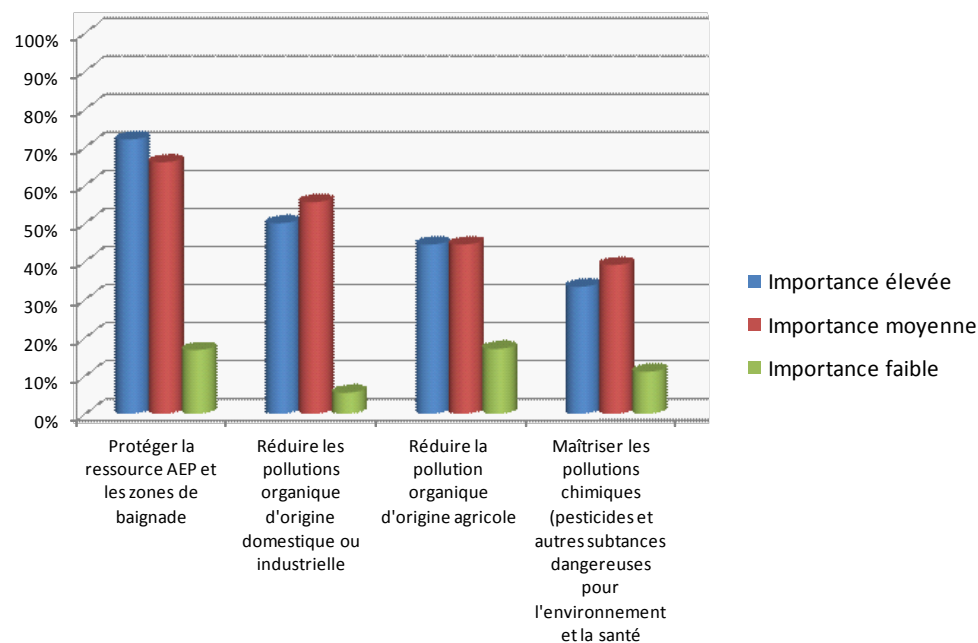
■ Les acteurs soulignent les **efforts des collectivités et des agriculteurs dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires**. Ils mentionnent l'évolution récente du cadre législatif (Loi du 23 janvier 2014) interdisant à l'horizon 2020-2022 l'utilisation des phytosanitaires par les collectivités et les particuliers. La sensibilisation devra cependant être poursuivie et renforcée.

■ Les acteurs soulignent **l'importance de la communication / sensibilisation auprès des populations pour favoriser l'acceptation sociale** de laisser pousser des "herbes folles" dans son jardin ou dans les espaces publics.

■ Une communication / sensibilisation devra également être développée auprès des élus, gestionnaires de routes et habitants sur **l'impact du salage sur les cours d'eau**.

■ Une réflexion devra être conduite sur le **suivi des substances dangereuses** issues des activités économiques et des **substances médicamenteuses et hormonales**.

Questionnaire de positionnement des acteurs sur le degré d'importance accordée à la préservation de la ressource qualitative en eau





Enjeu **“Concertation et gouvernance”**

Cet enjeu du SAGE n’a pas fait l’objet d’une commission spécifique mais a été abordé de manière transversale dans les 4 commissions.

Les axes principaux qui ont émergé des commissions sur la question de la gouvernance et de la concertation sont repris dans les vignettes ci-dessous.

Le SAGE doit constituer un lieu de dialogue et d’animation autour de la gestion des milieux aquatiques

- Animation / conseils sur la protection des zones humides, conseils dans la gestion et l’entretien des cours d’eau...
- Faire le relais de la réglementation et s’appuyer sur la CLE comme acteur référent à consulter par les porteurs de projets.

Le SAGE doit privilégier la concertation plutôt que la création de réglementations supplémentaires

Le SAGE doit être plus formateur-informateur que censeur

Trouver un consensus collectif sur les objectifs de qualité à atteindre sur l’eau et les milieux aquatiques

Une solidarité aval / amont doit être assurée dans le SAGE en reconnaissant notamment les efforts consentis par l’amont pour l’intérêt de l’aval

- Solidarité intercommunale pour mutualiser les moyens et les coûts.
- Nécessité de conduire des efforts collectifs (aval / amont) mais également nécessaire solidarité des communes entre elles. Par exemples, toutes les communes doivent “jouer le jeu” du “Zéro Phyto”.
- Mieux valoriser les efforts réalisés par l’amont pour préserver une eau de qualité à l’aval
- Mettre en place un partenariat “ville / campagne” pour valoriser les produits locaux et circuits courts de distribution.

Faire vivre le SAGE : porter à connaissance le SAGE et favoriser son application locale (formation / information)

Besoin de disposer d’un document d’aide à la décision, en amont de tout projet. Besoin d’être conseillé en amont, d’avoir un référent pour connaître les marges de manoeuvre possible pour les collectivités et les autres acteurs. Mise en place d’une cellule d’assistance technique.

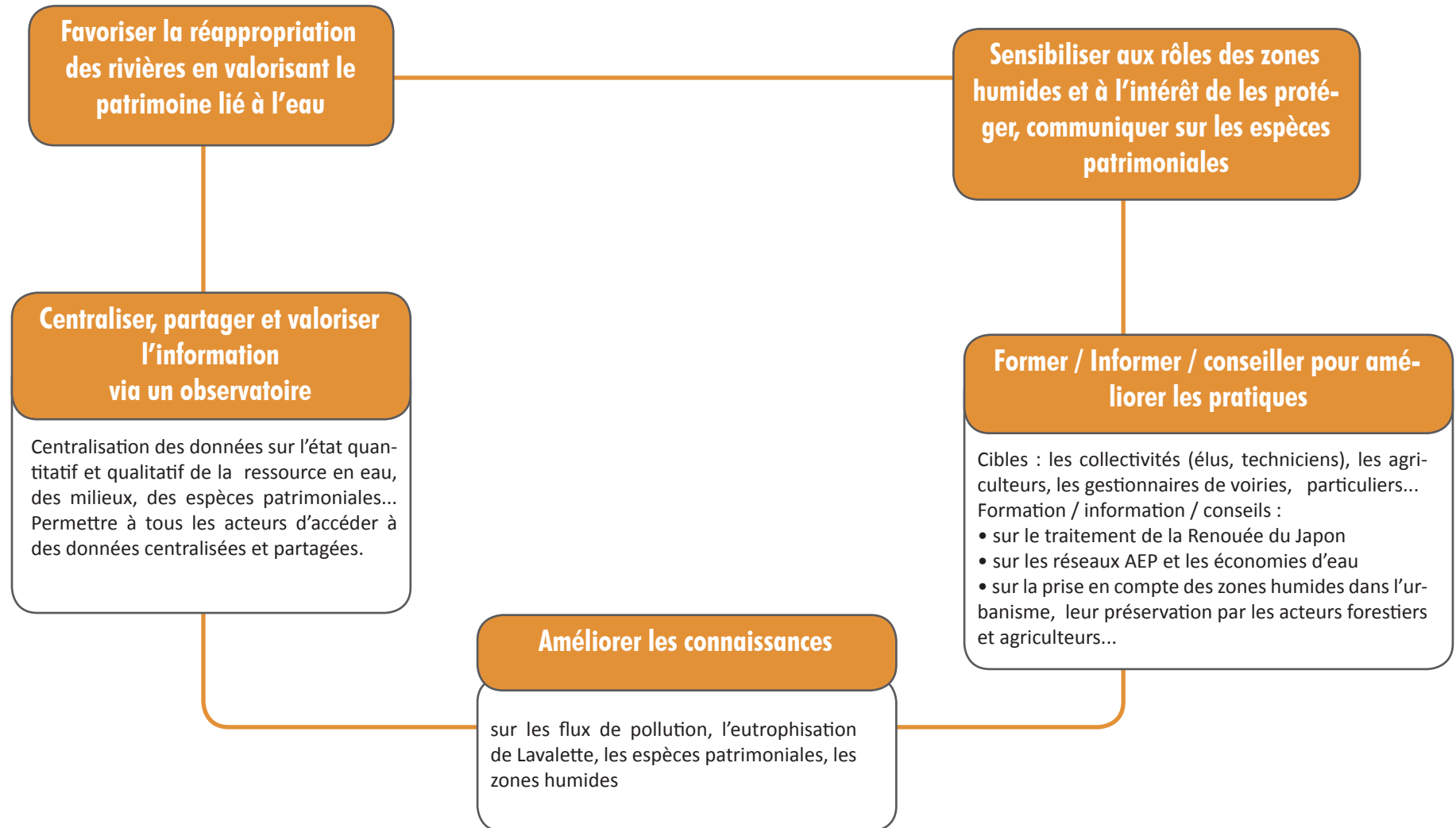
Faire connaître et reconnaître les spécificités du bassin versant du Lignon auprès des instances supra-territoriales

Réfléchir à une gouvernance (structure d’animation) légitime couvrant l’ensemble du territoire du SAGE

Le SICALA n’a pas légitimité à porter le SAGE car son périmètre d’intervention ne couvre pas l’intégralité du bassin du Lignon.

Mieux intégrer la question de l’eau dans les politiques d’aménagement du territoire

“Communication, sensibilisation et culture de l’eau”



Ce document de restitution des commissions été réalisé par les bureaux d'études Autrement Dit et CESAME en avril 2014 dans la cadre de la mission d'accompagnement technique et concerté du SAGE du Lignon du Velay. Cette restitution a été réalisée en concertation étroite avec Émilie DARNE, animatrice du SAGE.

